



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

stationnement

Question écrite n° 87055

Texte de la question

M. Philippe-Armand Martin (Marne) appelle l'attention M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les difficultés causées par les stationnements gênants de véhicules sur les trottoirs ou les passages piétons. Conformément à l'article R. 417-10 du code de la route, ces infractions sont passibles d'une contravention de la deuxième classe. Afin de renforcer le respect desdites dispositions, il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il est dans les intentions du Gouvernement de sanctionner ces comportements d'une contravention de quatrième classe.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Armand Martin](#)

Circonscription : Marne (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87055

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2006, page 2075